



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Numérique éducatif

Question écrite n° 32743

Texte de la question

M. Michel Larive attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur la problématique du numérique éducatif. Le déploiement du numérique à l'école est déjà bien avancé dans le pays. De nombreuses régions et départements équipent les élèves de tablettes ou d'ordinateurs portables. Les tableaux numériques se déplient peu à peu au sein des établissements scolaires. Dans le secondaire, les manuels en version papier sont progressivement remplacés par des manuels numériques. Face à ces évolutions, la formation des enseignants à l'école numérique est un enjeu crucial. Cependant, on doit rester vigilant concernant des pratiques que M. le député considère dangereuses. Certaines associations, financées par de grandes entreprises financières françaises, cherchent à déployer une méthode de lecture commençant en grande section. Cette méthode vise à mettre dans les mains de l'enfant une tablette visant à lui « apprendre » à lire en toute autonomie. En tant qu'ancien enseignant, M. le député est très inquiet du développement de cette « pédagogie » où l'enseignant serait remplacé par une machine. Des études sérieuses, dont celle de l'OCDE en 2015, dressent un bilan « mitigé » sur l'impact des technologies sur l'apprentissage. Certains pays ayant consenti d'importants investissements dans le numérique à l'école n'enregistrent « aucune amélioration notable des résultats de leurs élèves en compréhension à l'écrit, en mathématiques ou en sciences ». De plus, le matériel et les logiciels utilisés à l'école sont conçus et fabriqués par des entreprises privées. C'est donc un véritable marché qui s'ouvre au privé avec plus de 12 millions d'élèves ! L'association Résistance à l'agression publicitaire (RAP) révèle que « 75 % des marques découvertes avant l'âge de 15 ans restent les favorites à l'âge adulte, c'est pourquoi les marques veulent établir une relation précoce avec l'enfant ». Aucune mesure n'est prise actuellement au sein de l'éducation nationale pour limiter l'influence de ces marques. Le pouvoir politique s'est également emparé de ce moyen pour toucher de futurs électeurs : Valérie Pécresse a installé une vidéo sur les tablettes distribuées aux lycéens d'Île-de-France que les élèves, mineurs, doivent regarder lors de la première utilisation. Ainsi, M. le député souhaite poser deux questions à M. le ministre. D'abord, quels sont ses arguments allant dans le sens d'une amélioration des apprentissages par l'introduction des outils numériques ? Ensuite, quelles mesures compte-t-il prendre pour garantir aux élèves l'accès à un numérique qui ne soit soumis ni à l'influence des entreprises privées, ni au lobbying d'élus ? Il lui demande sa position sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Michel Larive](#)

Circonscription : Ariège (2^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32743

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [6 octobre 2020](#), page 6772

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)